

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



7 mai 2024

N° 35

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 18,
- Sportivité semaine 18,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 20 à 21.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 06 mai 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérament avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :


Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.




RESULTATS SEMAINE 17

SEMAINE 18 DU 29/04/2024 AU 03/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale


FC POTO	5	-	2	NIMBA OT	
PASPORT		Remis		AS DRT	
SAINT-ALBAN	0	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	
MECAP FC	3	-	0	CHIPIRONS O.	F

Coupe de Printemps : 1/4 de finale


FC POTO (Foot 7)		Arrêté		BLS 31 (Foot 7)	
AJ SAINT-EXUPERY		Remis		FC BALEC	
LABEGE INTER FC		Remis		ASFP LUSITANOS	
SB LAUNAGUET	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	F

RATTRAPAGES


Promotion Excellence : Journée 12 retour (remis du 04/04/24)

AS MATRA		Remis		SHADOCKS DE SEILH	
----------	--	--------------	--	-------------------	---


Promotion Honneur : Journée 12 retour (remis du 11/03/24)









IO TEAM		Remis		INTERNAT FC	
---------	--	--------------	--	-------------	---

Promotion : Journée 10 retour (remis du 01/02/24)

CHU TOULOUSE FC	Remis	SOPRA STERIA FOOT	
-----------------	--------------	-------------------	---

Promotion : Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC	Remis	VIEILLES CANAILLES	
-----------	--------------	--------------------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 17 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 18

UNE sortie temporaire et **UN** avertissement, pour **TROIS** rencontres arbitrées.

SANCTION EN RETARD

Rencontre FORZA VIOLA FC / FC CANTOU'LOUSAIN - Excellence - Journée 13 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - b**), décide :

Pour "**ENERVEMENT**" - **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis
Pour "**BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE**" - **EXCLUSION** -

MEJANE Paul, licence n°0369094, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 29/04/2024.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Comme précisé en début de saison, l'Assemblée générale des clubs aura lieu le **mardi 18 juin, à 19h à Colomiers.**

Réservez dès à présent cette date, la présence des clubs étant **OBLIGATOIRE.**

RETOUR DES TROPHÉES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps), **USEMA COLOMIERS** (Coupe Occitane), **AS MATRA** (Trophée de la Sportivité), **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai**.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Division : Honneur - Journée 17 retour

FC BALEC IO TEAM Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES AJ SAINT-EXUPERY Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 14 retour (remis du 29/03/24)

NIMBA OT IO TEAM Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC FC POTO Voir feuille des rencontres de ce bulletin

FC CANTOU'LOUSAIN PASPORT ou AS DRT Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/2 finales

FC POTO (Foot 7) ou ATHLETICO TOLOSA B Voir feuille des rencontres de ce bulletin

BLS 31(Foot 7) AJ SAINT-EXUPERY ou LABEGE INTER FC ou Voir feuille des rencontres de ce bulletin
FC BALEC ASFP LUSITANOS

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



[Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :](#)

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

CERTAINES RENCONTRES ONT ETE MODIFIEES. SOYEZ VIGILANTS.

Division : Honneur - Journée 17 retour

SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA A	Launaguet Hb	Lu 13/05	20h00
INTERNAT FC	AS DRT	Remis		
ASFP LUSITANOS	FREESCALE	St Alban Coudon Hb	Me 15/05	20h30
FC BALEC	IO TEAM	Remis		

Exempt : NIMBA OT



ATTENTION NIMBA OT JOUE UN MATCH DE RATTRAPAGE

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHIPIRONS O.	SOPRA STERIA FOOT	Fenouillet Collège Syn	Me 15/05	20h00
AS EVOTEC	AS MATRA 2	Balma Latécoère Hb	Je 16/05	20h30
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup Cammas Hb	Je 16/05	20h15
CONFLUENT LP	CHU TOULOUSE FC	Pinsaguel Hb	Lu 13/05	20h30

Exempt : ASCA

Coupe Occitane : 1/2 finale

USEMA COLOMIERS	INTERNAT FC	Capitany Synthé	Me 15/05	20h15
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA B	Blagnac Baradels Syn	Je 16/05	21h00

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	Remis		
PASPORT	FC CANTOU'LOUSAIN	Remis		

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

FC POTO	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 16/05	20h15
---------	----------------	----------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES	AJ SAINT-EXUPERY	Remis		
-----------------	-------------------------	--------------	--	--

Division : Honneur - Journée 14 retour (remis du 29/03/24)

NIMBA OT	IO TEAM	Sordelo St	Je 16/05	19h45
-----------------	----------------	-------------------	-----------------	--------------

Coupe de la Haute-Garonne : 1/4 de finale (remis du 02/05/24)

PASPORT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 16/05	19h45
---------	--------	------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/4 de finale (remis du 01/05/24)

FC POTO (F7)	BLS 31 (F7)	Lardenne Synthé	Me 15/05	19h45
--------------	-------------	-----------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/4 de finale (remis du 02/05/24)

AJ SAINT-EXUPERY	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 15/05	19h45
------------------	----------	------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/4 de finale (remis du 03/05/24)

LABEGE INTER FC	ASFP LUSITANOS	Pompertuzat Hb	Ve 17/05	20h30
-----------------	----------------	----------------	----------	-------

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 22/05 20h15

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC FC POTO Muret N.Paillou Hb* Ma 21/05 20h00
FC CANTOU'LOUSAIN PASPORT ou AS DRT UT3 Paul Sabatier Hb **Ve 24/05 20h00**

**Adresse Complexe Nelson Paillou : 100 Avenue Bernard IV - 31600 MURET*

Coupe de Printemps : 1/2 finales

AJ SAINT-EXUPERY LABEGE INTER FC Pompertuzat Hb ou Me 22/05 20h30
ou FC BALEC ou ASFP LUSITANOS St-Alban Coudon Hb
FC POTO (F7) ou ATHLETICO TOLOSA B Lardenne Synthé Me 22/05 19h45
BLS 31 (F7)

RATRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 02/04/24)

AS MATRA SHADOCKS DE SEILH Balma Latécoère Hb Je 23/05 20h30

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

IO TEAM ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 23/05 19h45

Division : Honneur - Journée 15 retour (remis du 05/04/24)

FREESCALE NIMBA OT Sordelo Hb Je 23/05 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC Sordelo St Je 23/05 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 22/05 20h15



**D'AUTRES RENCONTRES POURRONT PROGRAMMEES EN FONCTION
DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINE 20**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



14 mai 2024

N° 36

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Information,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 21 à 23.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 mai 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérament avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

SANCTION EN RETARD

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / ALTRAN FOOT – Promotion Excellence - Journée 10 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - § D - d**), décide :

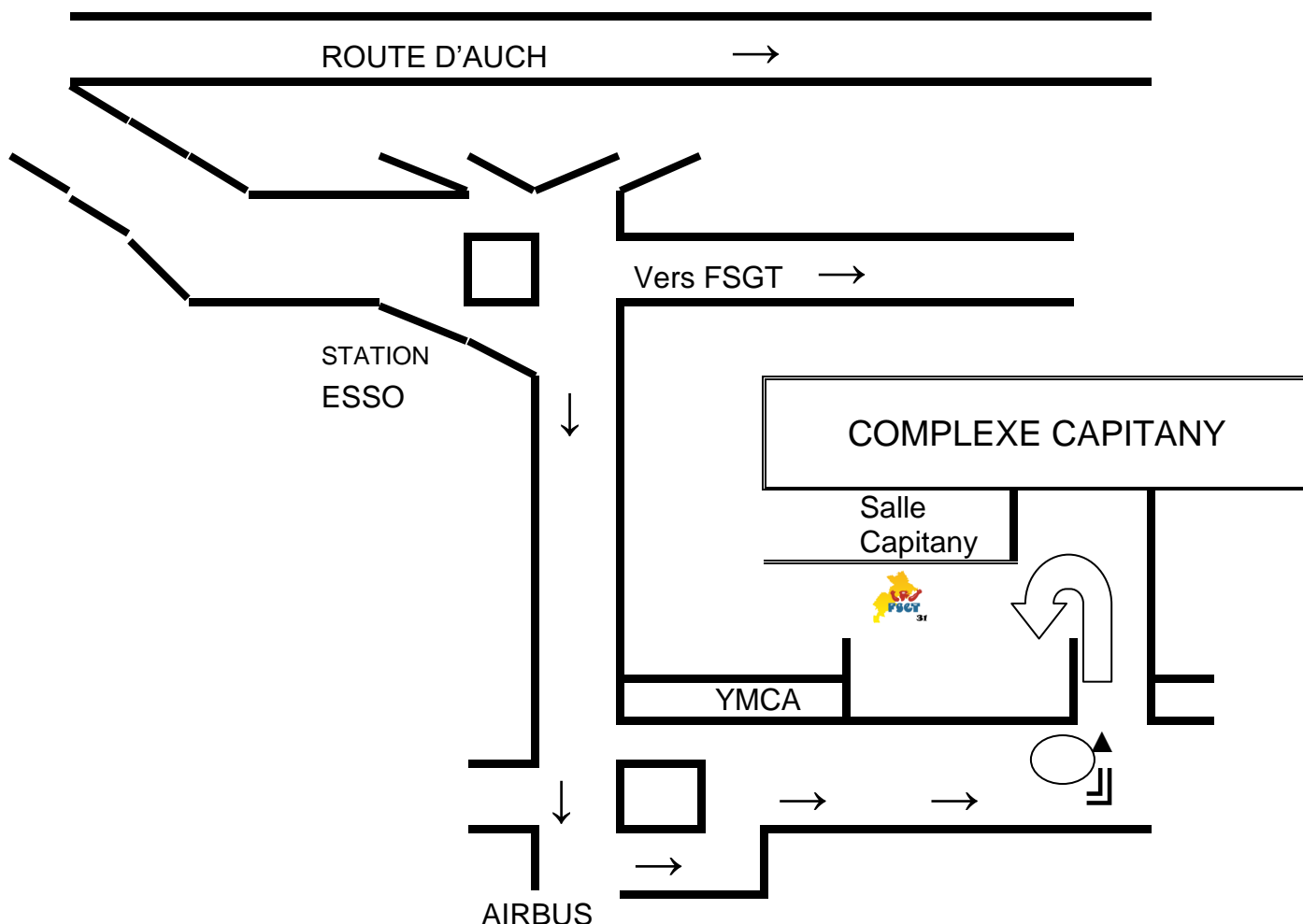
Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE**"

- EXCLUSION -

CRUVELLIE Florent, licence n° 0019908, **capitaine**, (LES SHADOCKS DE SEILH)

- **Six (6) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 08/04/2024, reste cinq (5) matchs de suspension ferme à compter du 13/05/2024.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUIN 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps), **USEMA COLOMIERS** (Coupe Occitane), **AS MATRA** (Trophée de la Sportivité), **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai**.

INFORMATION

Nous vous informons qu'exceptionnellement, en raison du lundi de pentecôte férié, la prochaine réunion de la commission se tiendra le **mercredi 22/05 de 16H à 20H**.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Division : Promotion – Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

SOPRA STERIA FOOT

AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Match avancé

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ALTRAN FOOT

SAINT-ALBAN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 22/05 20h15

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC FC POTO Muret N.Paillou Hb* Ma 21/05 20h00

FC CANTOU'LOUSAIN PASPORT ou AS DRT UT3 Paul Sabatier Hb Ve 24/05 20h00

****Adresse Complexe Nelson Paillou : 100 Avenue Bernard IV - 31600 MURET***

Coupe de Printemps : 1/2 finales

AJ SAINT-EXUPERY LABEGE INTER FC Pompertuzat Hb ou Me 22/05 20h30
ou FC BALEC ou ASFP LUSITANOS St-Alban Coudon Hb

FC POTO (F7) ou ATHLETICO TOLOSA B Lardenne Synthé Me 22/05 19h45
BLS 31 (F7)

RATTRAPAGES

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 02/04/24)

AS MATRA SHADOCKS DE SEILH Balma Latécoère Hb Je 23/05 20h30

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

IO TEAM ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 23/05 19h45

Division : Honneur - Journée 15 retour (remis du 05/04/24)

FREESCALE NIMBA OT Sordelo Hb Je 23/05 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC Sordelo Hb Me 22/05 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 22/05 20h15

MATCH AVANCE DE SEMAINE 22

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ALTRAN FOOT SAINT-ALBAN Blagnac Baradels Syn Je 23/05 21h00

SEMAINE 22 DU 27/05/2024 AU 01/06/2024

Division : Excellence - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA B	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Lu 27/05*	20h15
FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	Tournefeuille Synthé	Ma 28/05	21h00
USEMA COLOMIERS	MECAP FC	Capitany Synthé	Me 29/05	20h15
TOULOUSE SA	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 29/05	19h45

***Date à confirmer**

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ASC CNES	AS MATRA	Remis		
ALTRAN FOOT	SAINT ALBAN	Déjà joué semaine 21		
SHADOCKS DE SEILH	LABEGE INTER FC	Seilh synthé	Ve 31/05	20h45

Exempt : AJ SAINT-EXUPERY



AS MATRA joue en match de rattrapage

Division : Honneur - Journée 18 retour

AS DRT	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 27/05	20h00
FREESCALE	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 27/05	20h00
NIMBA OT	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 29/05	19h45
IO TEAM	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 29/05	20h30

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Promotion - Journée 18 retour

CHU TOULOUSE FC	CHIPIRONS O.	Fenouillet Collège Syn	Me 29/05	20h00
AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 29/05	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	CONFLUENT LP	St Loup Cammas Hb	Je 30/05	20h15
AS MATRA 2	VIEILLES CANAILLES	Balma Latécoère Hb	Je 30/05	20h30

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS ou INTERNAT FC	ALTRAN FOOT ou ATHLETICO TOLOSA B	Capitany	Sa 01/06	17h00
-----------------------------------	--------------------------------------	----------	----------	-------

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 05/12/23)

AS MATRA	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Hb	Me 29/05	19h45
----------	------------------	-------------	----------	-------



**D'AUTRES RENCONTRES POURRONT ETRE PROGRAMMEES EN
FONCTION DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINE 21**

SEMAINE 23 DU 03/06/2024 AU 08/06/2024

RATTRAPAGES



Les équipes de AS DRT - IO TEAM - INTERNAT FC auront 2 matchs à jouer durant la semaine

Division : Excellence - Journée 6 aller (remis du 06/12/23)

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 05/06 19h45

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 29/02/24)

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC **A définir**

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (remis de S17)

AJ SAINT-EXUPERY SHADOCKS DE SEILH Lardenne Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (remis du 28/05/24)

ASC CNES AS MATRA Ramonville Hb Ma 04/06 19h45

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 18/12/23)

FC BALEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 03/06 20h00

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

IO TEAM NIMBA OT La Ramée St Lu 03/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT Fenouillet Plage Hb Lu 03/06 20h00

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 25/01/24)

AS DRT ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 06/06 19h45

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Sordelo Hb Je 06/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 03/04/24)

ASCA SOPRA STERIA FOOT Beaupuy Hb Me 05/06 20h15

FINALES DEPARTEMENTALE

Coupe de Printemps Lardenne Syn Sa 08/06 16h00

Finales Foot à 7 AA Lardenne Syn Sa 08/06 18h00

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin Lardenne Syn Sa 08/06 19h00

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



23 mai 2024

N° 37

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats S20,
- Sportivité S20,
- Sanctions,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 22 à 25.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

REUNION DE LA COMMISSION

Mercredi 22 mai 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS** :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :



Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

RESULTATS SEMAINE 20

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Division : Honneur - Journée 17 retour

SB FC LAUNAGUET	5	-	6	ATHLETICO TOLOSA A	
INTERNAT FC		Remis		AS DRT	
ASFP LUSITANOS	4	-	0	FREESCALE	
FC BALEC		Remis		IO TEAM	

Exempt : NIMBA OT

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHIPIRONS OL.	4	-	4	SOPRA STERIA FOOT	
AS EVOTEC	1	-	3	AS MATRA 2	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	3	AS SAINT LOUP CAMMAS	F
CONFLUENT LP	3	-	8	CHU TOULOUSE FC	

Exempt : ASCA

Coupe Occitane : 1/2 finales

USEMA COLOMIERS	6	-	2	INTERNAT FC	
ALTRAN FOOT	1	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	

RATRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : ¼ de finale

PASPORT	9	-	0	AS DRT
---------	----------	---	----------	--------

Coupe de Printemps : ¼ de finales









AJ SAINT-EXUPERY	2	-	2	FC BALEC
Tirs au but	1	-	3	
FC POTO (F7)	2	-	1	BLS 31 (F7)
LABEGE INTER FC	1	-	2	ASFP LUSITANOS

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

FC POTO	4	-	0	FORZA VIOLA FC
---------	----------	---	----------	----------------

Division : Honneur – Journée 14 retour (remis du 29/03/24)

NIMBA OT	4	-	1	IO TEAM
----------	----------	---	----------	---------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 17 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 20

QUATRE sorties temporaires et **QUATORZE** avertissements, pour **TREIZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SB FC LAUNAGUET / ATHLETICO TOLOSA A du 13/05/2024 - Honneur - Journée 17 retour:

Pour " *JEU DANGEREUX* " **– AVERTISSEMENT –**
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/10/2023 (ART 32 - §B - f),

COURSERANT Hugo, licence n°0319327, (SB FC LAUNAGUET)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

**Rencontre ASFP LUSITANOS / FREESCALE du 15/05/2024 - Honneur -
Journée 17 retour:**

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 31/01/2024
(ART 32 - §B - f),

PERES Simon, licence n°0432015, (FREESCALE)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

**Rencontre CONFLUENT LP / CHU TOULOUSE FC du 13/05/2024 - Promotion
- Journée 17 retour:**

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/03/2024
(ART 32 - §B - f),

DA SILVA OLIVEIRA Paulo, licence n°0428167, (CONFLUENT LP)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

**Rencontre USEMA COLOMIERS / INTERNAT FC du 14/05/2024 - Coupe
Occitane - 1/2 finale:**

Pour " *TACLE DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/11/2023
(ART 32 - §B - f),

PEREZ Lionel, licence n°0015963, (USEMA COLOMIERS)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

**Rencontre LABEGE INTER FC / ASFP LUSITANOS du 17/05/2024 - Coupe de
Printemps - 1/4 de finale :**

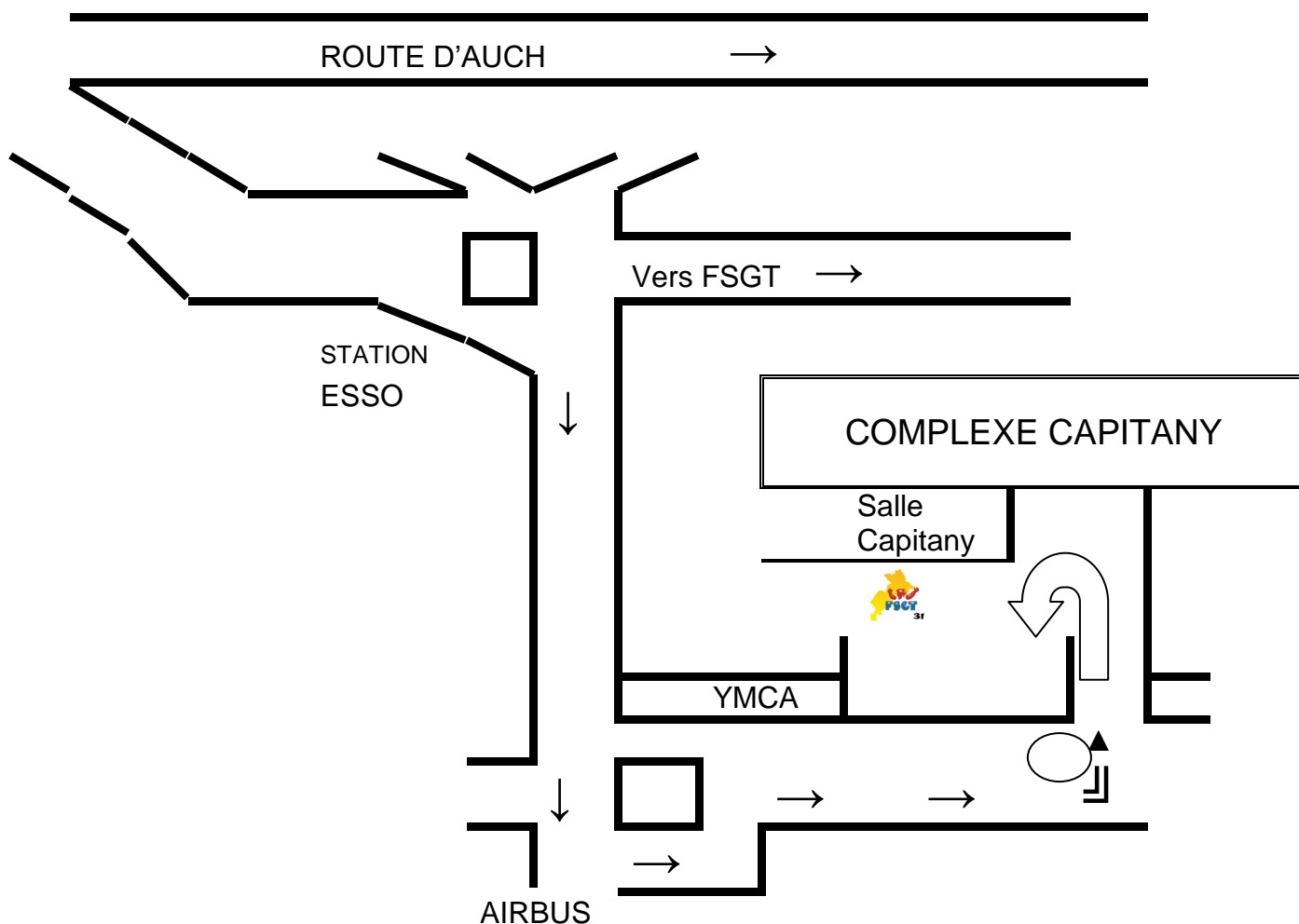
Pour " *TACLE DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/04/2024
(ART 32 - §B - f),

BAKORA Wassime, licence n°0289014, (LABEGE INTER FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

Pour " *PROPOS INCORRECTS* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/05/2024
(ART 32 - §B - f),

CHAVES José, licence n°0373338, (ASFP LUSITANOS)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUIN 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, , **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai**.

RECTIFICATIFS CALENDRIER



Controlez bien ces nouvelles programmations pour toutes les semaines suivantes, plusieurs équipes jouent en match de rattrapage, et certaines rencontres prévues ont été modifiées. Nous ne pouvons plus nous permettre de repousser les rencontres....

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 22 DU 27/05/2024 AU 01/06/2024

Division : Excellence - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA B	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Lu 27/05	20h15
FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	Tournefeuille Synthé	Ma 28/05	21h00
USEMA COLOMIERS	MECAP FC	Capitany Synthé	Me 29/05	20h15
TOULOUSE SA	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 29/05	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ASC CNES	AS MATRA	Remis		
ALTRAN FOOT	SAINT ALBAN	Déjà joué semaine 21		
SHADOCKS DE SEILH	LABEGE INTER FC	Seilh synthé	Ve 31/05	20h45
<u>Exempt</u> : AJ SAINT-EXUPERY				

Division : Honneur - Journée 18 retour

AS DRT	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 27/05	20h00
FREESCALE	INTERNAT FC	Sordelo Hb	Je 30/05	19h45
NIMBA OT	FC BALEC	Remis		
IO TEAM	ASFP LUSITANOS	Remis		
<u>Exempt</u> : ATHLETICO TOLOSA A				

Division : Promotion - Journée 18 retour

CHU TOULOUSE FC	CHIPIRONS O.	Remis		
AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 29/05	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	CONFLUENT LP	St Loup Cammas Hb	Je 30/05	20h15
AS MATRA 2	VIEILLES CANAILLES	Balma Latécoère Hb	Je 30/05	20h30
<u>Exempt</u> : SOPRA STERIA FOOT				

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany	Sa 01/06	17h00
------------------------	---------------------------	-----------------	-----------------	--------------

RATTRAPAGES

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 05/12/23)

AS MATRA	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Hb	Me 29/05	19h45
----------	------------------	-------------	----------	-------

Coupe du Printemps : 1/2 finale (à rejouer du 22/05/24)

FC BALEC	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 29/05	20h30
-----------------	-----------------------	---------------------------	-----------------	--------------

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

IO TEAM	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 29/05	19h45
----------------	-----------------	-------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 23 DU 03/06/2024 AU 08/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 6 aller (remis du 06/12/23)

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 05/06 19h45

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 29/02/24)

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC Blagnac Baradels Sy. Je 06/06 21h00

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (remis de S17)

AJ SAINT-EXUPERY SHADOCKS DE SEILH Lardenne Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (remis du 28/05/24)

ASC CNES AS MATRA Ramonville Hb Ma 04/06 19h45

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 18/12/23)

FC BALEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 03/06 20h00

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

IO TEAM NIMBA OT Déjà joué

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT Remis

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 25/01/24)

AS DRT ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 06/06 19h45

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Sordelo Hb Je 06/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 03/04/24)

ASCA SOPRA STERIA FOOT Beaupuy Hb Me 05/06 20h15

Division : Promotion - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

CHU TOULOUSE FC CHIPIRONS O. Fenouillet Collège Sy Me 05/06 20h00

Division : Honneur - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

IO TEAM ASFP LUSITANOS La Ramée St Lu 03/06 19h45

NIMBA OT FC BALEC Sordelo St Je 06/06 19h45

(Si FC BALEC éliminé de la Coupe de Printemps)

FINALES DEPARTEMENTALE

Coupe de Printemps

ATHLETICO TOLOSA B FC BALEC ou ASFP LUSITANOS Lardenne Syn Sa 08/06 16h00

Finales Foot à 7 AA

Lardenne Syn Sa 08/06 18h00

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin

MECAP FC PASPORT ou FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Syn Sa 08/06 19h15

SEMAINE 24 DU 10/06/2024 AU 14/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 03/11/23)

FC CANTOU'LOUSAIN USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 12/06 20h15

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO Lardenne Hb Me 12/06 19h45

Division : Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA B UT3 Paul Sabatier Hb Ve 14/06 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES AJ SAINT-EXUPERY Ramonville Hb Ma 11/06 19h45

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS NIMBA OT St Alban Coudon Hb Me 12/06 20h30

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Launaguet Hb Lu 10/06 20h00

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 13/03/24)

FC BALEC AS DRT La Ramée St Lu 10/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 15/05/24)

FC BALEC IO TEAM Sordelo Hb Je 13/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT Sordelo St Je 13/06 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA AS ST LOUP CAMMAS Beaupuy Hb Me 12/06 20h15

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

CHU TOULOUSE FC SOPRA STERIA FOOT Sordelo Hb Me 12/06 19h45

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 29/02/24)

LES VIEIL. CANAILLES SOPRA STERIA FOOT Lardenne Hb Ve 14/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC LES VIEIL. CANAILLES Lardenne Synthé Me 12/06 19h45

SEMAINE 25 DU 17/06/2024 AU 21/06/2024

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

SB FC LAUNAGUET ASFP LUSITANOS Launaguet Hb Lu 17/06 20h00

Division : Excellence - Journée 7 aller (à rejouer du 13/12/23)

USEMA COLOMIERS PASPORT Capitany Synthé Me 19/06 20h15

En raison du retard du calendrier, ce dernier match n'aura lieu que s'il a une influence sur le classement final !!!!